

UNION EUROPÉENNE : ELLE S'OCCUPE DE NOUS, OCCUPONS-NOUS D'ELLE !



Manifestation Européenne des transports à Bruxelles le 27 mars 2019 - © Pascale Lalys

Le dimanche 26 mai 2019, les citoyens français sont appelés à voter pour élire leurs députés au Parlement Européen. Depuis plusieurs années, une large part de nos luttes s'opposent à des réformes inspirées des réglementations européennes. En tant qu'organisation syndicale, la CGT est indépendante mais pas neutre. Elle appelle les cheminots à se mobiliser pour retirer le stylo des mains de ceux qui veulent nous imposer la régression sociale.

LES DIRECTIVES EUROPÉENNES PÈSENT SUR LE FERROVIAIRE

Le premier acte européen concernant le chemin de fer est la rédaction de la directive 91-440 en 1991. Elle prévoit la séparation comptable entre gestionnaire de l'infrastructure et exploitant. En France, le texte est traduit par la réforme de 1997

qui crée RFF. L'obligation de désendetterment des compagnies historiques n'est – elle – pas appliquée dans notre pays.

Plusieurs « paquets » législatifs ont ensuite été soumis au Parlement Européen :

- 1^{er} et 2^e paquets (2001-2004) : ouverture à la concurrence du transport de marchandises ;
- 3^e et 4^e paquets (2004-2016) : ouverture à la concurrence du transport de voyageurs.

LE DIMANCHE 2

Ces « paquets » contiennent également un ensemble de règles pour permettre la concurrence. Il faut noter que la première version du 4^e paquet n'imposait pas la concurrence, grâce aux mobilisations des syndicats de cheminots rassemblés au sein d'ETF. Mais à la faveur d'une droi-

tisation du Parlement, les libéraux sont revenus à la charge et ont imposé la réécriture du texte en 2016.

L'Union Européenne a procédé de même pour les télécommunications et l'énergie. Elle n'a en revanche pas réussi à libéraliser

les ports (suite à plusieurs grèves européennes) ou la distribution de l'eau (suite à une pétition massivement signée en Europe).

La mobilisation des salariés est donc un puissant remède contre la dérégulation impulsée par l'Union Européenne.

NOS DROITS SOCIAUX SONT AUSSI DANS LE VISEUR EUROPÉEN

Au nom du principe de « concurrence libre et non faussée » contenue dans les traités européens, l'Union a édicté des règles qui forment le socle des réformes nationales.

Par exemple : le Livre vert de 2006 qui amène à favoriser les contrats de travail flexibles et à faciliter les licen-

ciements, la Directive « travailleurs détachés » qui permet aux entreprises de payer les salariés aux conditions du pays d'origine, les règlements qui favorisent les partenariats public-privé, ou la signature d'accords de libre-échange internationaux.

A l'inverse, aucune directive ou règlement européen ne protège le droit de grève, la sécurité sociale, le temps de travail ou les règles d'hygiène et de sécurité dans les entreprises.

NOS VOTES PEUVENT-ILS PESER ?

OUI ! Le 4^e paquet ferroviaire, qui a inspiré la réforme ferroviaire française de 2018, n'a été voté qu'à 24 voix près sur un total de 751 députés !

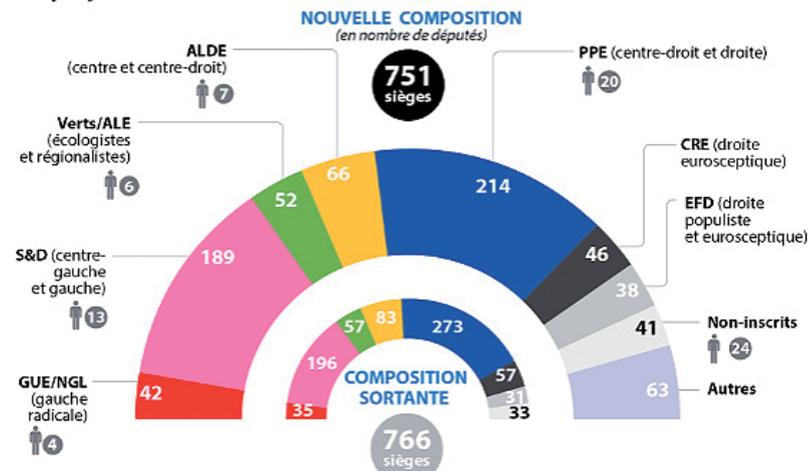
Donc voter massivement le dimanche 26 mai, et gagner un seul député progressiste de plus dans chacun des 27 pays membres, pourrait faire la différence dans les prochains votes.

Par exemple, le groupe Gauche Unie Européenne/ Gauche Verte Nordique, qui a voté CONTRE le 4^e paquet, ne comptait que 4 députés français en 2014. Si les deux listes qui le composent font chacune 5% [seuil à partir duquel une liste obtient des élus], ce groupe pourrait passer à 8 élus français minimum !



Manifestation Européenne des transports à Bruxelles le 27 mars 2019
© Pascale Lalys

Le nouveau Parlement européen Les projections



6 MAI VOTONS !

L'UNION EUROPÉENNE N'EST PAS CONDAMNÉE AU DUMPING SOCIAL !

L'Europe pourrait être un outil de coopération. Dans le domaine ferroviaire, la Banque Centrale, qui a déversé 2000 milliards d'euros sur les marchés financiers ces dernières années, pourrait au contraire financer les investissements massifs nécessaires pour régénérer les infrastructures partout dans les pays membres de l'UE.

De même, le partage des technologies liées à la sécurité des circulations pourrait être organisé dans l'intérêt général, ou encore des coopérations entre entreprises historiques pour assurer un vrai droit au transport pour les citoyens et un réel report modal des marchandises sur les trains.

Le syndicalisme européen, organisé par ETF, porte cette idée de coopération et a imposé diverses règles liées à la sécurité comme un cadrage de la formation et des conditions de travail pour les personnels roulants.

Le vote du dimanche 26 mai pour élire les députés européens français peut rendre cette coopération réelle.

Eux, ils vont voter

Il y a 2 200 000 millionnaires en France. Ils vont massivement se mobiliser pour voter et soutenir une politique encore plus libérale, grâce à laquelle ils peuvent accroître leur fortune.

Si l'abstention atteint 60% du corps électoral, comme lors du dernier scrutin, leur poids sera extrêmement grand. Si, au contraire, les salariés se mobilisent et votent en faveur de candidats qui défendent la justice sociale, le rapport de forces sera inversé.

La politique qui est menée n'est pas une fatalité. C'est aussi parce que nous les laissons faire que les libéraux gangrènent les institutions et imposent leurs idées.

JUGEONS QUI DÉFEND LE MIEUX NOS INTÉRÊTS

Pour voter, chaque citoyen compare les arguments et les propositions des candidats avec ses propres idées. Mais les communications lors des campagnes électorales ne suffisent pas toujours pour juger de la sincérité des partis. Il peut donc être utile de se rappeler des actes de ces partis.

L'extrême-droite

Les partis de cette obédience sont des ennemis des droits des salariés, comme ils l'ont toujours été, même si leur stratégie de communication vise à faire croire le contraire. Ses votes au Parlement européen le confirment : contre les textes sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, contre la hausse des aides sociales à l'enfance, contre la protection des lanceurs d'alerte, pour le « secret des affaires », abstention sur la lutte contre les paradis fiscaux, contre la lutte contre la désindustrialisation, contre le « socle européen de droits sociaux », etc. Pendant notre grève, l'extrême droite attaquait les organisations syndicales dans les médias, affaiblissant notre camp en plein conflit contre le Gouvernement. Aucune voix ne doit alimenter le double discours de l'extrême-droite ou renforcer leurs orientations anti-sociales !

LREM et la droite

Dès que le vote du 4^e paquet ferroviaire européen a été confirmé, les sénateurs (LR) Nègre et Maurey ont commis un rapport et une proposition de loi pour défendre la mise en concurrence des cheminots et la casse de leurs droits sociaux. Ces éléments ont

été repris par le Gouvernement LREM dans la réforme ferroviaire de 2018. Cela devrait suffire à ce qu'aucun cheminot ne vote pour les candidats de droite ou LREM.

La gauche

Les partis de gauche sont les seuls qui soutiennent le plus souvent nos luttes. Quelques rappels sur leur implication dans notre défense pour éclairer l'intensité de leur implication :

- Déclaration unitaire de 12 partis politiques de gauche contre la réforme ferroviaire le 12 mars 2018 : PCF, LFI, Génération.s, EELV, NPA, PCOF, GDR, R&S...
- Présentation d'« Ensemble pour le fer » (le projet alternatif CGT pour une réforme ferroviaire progressiste) à l'intérieur de l'Assemblée Nationale, avant le vote du projet de loi, accueilli par les députés PCF à l'Assemblée Nationale.
- Audition de l'intersyndicale accompagnée de délégations étrangères pour critiquer les « modèles » étrangers qu'on nous opposait, à l'intérieur du Sénat, avant le vote, à l'invitation du Groupe PCF, puis une seconde audition à l'invitation du groupe PS.
- Participation active au Comité de Vigilance sur le service public ferroviaire lancé au second semestre 2018 : PCF, PS, LFI, EELV, PCOF, GDR, R&S...

DES DÉPUTÉS EUROPÉENS EXIGENT UN BILAN DE LA LIBÉRALISATION

Le Groupe GUE/GVN a publié en janvier 2018, un audit sur le bilan de la remise en cause de monopoles publics dans le transport ferroviaire, l'électricité et les activités postales dans 4 pays de l'UE (Allemagne, Espagne, France et Slovaquie). Les conclusions montrent la hausse des prix, la rupture d'égalité, le manque d'investissement et la casse sociale qui en découlent.

Dans ces conditions, il ne faut pas poursuivre la dérégulation que l'Union Européenne a promu ces dernières années.

Ces élus, lucides et honnêtes, partagent notre analyse et sont donc des relais de nos luttes.

© DR



**CHEMINOTS CITOYENS,
NOUS AVONS NOTRE MOT À DIRE**

**LE DIMANCHE 26 MAI,
NE LES LAISSONS PAS DÉCIDER POUR NOUS,
VOTONS !**

